

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 02 octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard FERNANDEZ, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de Madame Sylvie CRESPO, Monsieur Émilien HAUTEM et Monsieur Alain COLLIGNON, absents excusés ayant donné pouvoir.

#### **Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :**

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019 et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019, soit 97.592 €.
- de participer à l'opération « Haies et Vergers » organisée par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, de valider le devis des pépinières de Saint-Lambert (fourniture des végétaux et plantation) pour un montant de 2 249.18€ HT soit 2 699.02€ TTC et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.
- de valider le devis de marquage routier à la résine ('goutte d'eau', zébras et passage piétons rue de REIMS, passages piétons dans le village) proposé par l'entreprise T1 pour un montant de 1.543.50€ HT soit 1 852.20€ TTC.
- de recruter un agent contractuel dans le grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de trois mois renouvelable. Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 04/35<sup>ème</sup> et de demander à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- de valider le projet et le devis présentés par Madame Marie-Noëlle RAINON concernant la fin des travaux d'aménagement par l'entreprise LESCAILLON autour de l'aire de sports et de jeux place du stade, à savoir : création d'une clôture et d'une allée piétonnière côté lotissement 'Le chemin de Courmelois', d'accepter les devis de l'entreprise LESCAILLON pour un montant global de 4.471,70€ HT soit 5.144,97€ et de demander à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits correspondants au budget : une décision modificative sera nécessaire afin de permettre le financement des travaux supplémentaires.
- de valider la proposition de la Commission 'Action Sociale ' concernant le choix des prestataires pour le repas des Aînés du 3 novembre 2019, à savoir le Duo 'Sing a live' pour l'animation, le traiteur l'épicurien pour le repas, de fixer la participation des non-bénéficiaires à 39€, de fixer le

montant des paniers garnis à 40€ pour les personnes n'ayant pas pu assister au repas et d'accorder un bon d'achat de 110€ à deux personnes nécessiteuses de la commune.

- d'accepter de rembourser la somme de 176.94€ à Monsieur Louis HAUTEM pour les frais qu'il a engagés pour le compte de la commune auprès de la société DEXIS DISTRILAB LOLL de Reims (raccord symétrique sur poteau incendie).
- d'accepter le devis de la société S.C.E.E. d'un montant de 1 467.55€ HT soit 1 761.06€ TTC pour la réfection du trottoir Rue de Reims (enrobé sur la tranchée d'éclairage public).

Séance levée à 22h15

Le Maire,

Richard FERNANDEZ